



### QUI OSERAIT SIGNER ÇA ?

Toujours rien sur la valeur du point !

Toujours rien sur l'enveloppe supplémentaire de 56M€ initialement prévue pour la prime partage de la valeur !

Toujours rien sur la clause de revoyure du titre restaurant !

Sans gouvernement, l'employeur ne peut pas répondre à nos revendications ! Pourtant, sans gouvernement, il peut continuer à dérouler son projet !

#### Mépris :

La FNPOS CGT demande la suspension des négociations pour que le Comex de l'Ucanss aille chercher, auprès de la prochaine tutelle, une enveloppe qui répondra enfin aux besoins des personnels de la Sécurité sociale.

De son côté, l'employeur, avec la garantie des 3 points de compétences (22,87€ bruts mensuels), estime répondre aux besoins des salariés et à la revendication des organisations syndicales.

#### Condescendance :

C'est dans la même ligne qu'il feint de répondre à notre demande d'automatisation des pas de compétence. Il propose, magnanime, une garantie minimale en points non définie à ce jour uniquement dans la situation suivante :

25 ans d'ancienneté (plafond atteint) + 5 ans sans promotion (point de compétences et/ou parcours).

Autant dire que cela ne concernera personne. Même la directrice de l'Ucanss espère ne pas avoir à activer cette mesure.

Avec cynisme, dans une énième provocation, l'employeur insinue que nous n'avons pas à nous plaindre car les points d'expériences ont été maintenus.

#### Pas d'écoute :

Malgré nos nombreuses interventions sur le déplafonnement des points d'expérience, l'employeur ne répond pas. Pour la FNPOS CGT, c'est une fin de non-recevoir.

Pour le statut cadre l'employeur retient les propositions des organisations syndicales soit 5A pour la grille administrative, 5E pour les établissements, tous les niveaux pour la grille Ingénieurs conseils. Cependant, pour la grille informatique, sans argumenter son analyse, l'employeur considère que le statut cadre ne peut commencer avant le niveau VA.



Rappelons que l'Accord National Interprofessionnel, le contenu des missions et la cohérence des salaires entre les grilles de notre classification fondent notre revendication : le positionner au niveau IVA.

Cette différence de lecture ne présage rien de bon pour l'interprétation au moment de la transposition de la classification concernant les emplois non repérés représentant au moins 1/4 des salariés.

Pour les bénéficiaires du SEGUR, la prime sera transformée en points pérennes sur 12 mois avec une mise en œuvre au 01/01/2026. Pour les oubliés du SEGUR, un levier est à l'étude mais uniquement dans les Ugecam. En revanche, toujours rien pour les travailleurs sociaux de la grille administrative.

### **A vous de décider :**

Le positionnement technocrate de l'employeur, déconnecté de la réalité, ne répond pas aux besoins de tous les salariés mais aux exigences budgétaires imposées par la tutelle démissionnaire.

La FNPOS CGT n'est pas dupe. Le Comex veut aller vite, rentre dans la rédaction de l'accord. L'employeur semble confiant pour obtenir la caution d'une ou plusieurs organisations syndicales complaisantes.

**La classification vous appartient ! Tous les éléments sont sur la table, à vous de savoir maintenant si vous voulez la renverser !**

[LIEN](#)



Calculatrice Classification

[LIEN](#)



Vidéo Youtube